Abidjan, le 16 mars 2019

A

Monsieur KOUAME AUGUSTIN

07 37 72 42 - 02 37 70 15

Objet : avis préalable à une résiliation de contrat de bail locatif

Je viens par ce courrier vous informer du règlement de vos arriérés du loyer de 2018.

En effet vous devez 140 000 F de loyer non payé pour l’année 2018 qui correspond à 2 mois de loyer.

Cependant nous souhaitons que dès réception de ce courrier vous établissiez un échéancier de paiement de la somme que vous devez et vous engagez à respecter cette proposition afin d’éviter toute procédure judiciaire.

Car comme dit le l’adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu’un bon procès.

Dans l’attente d’une suite favorable recevez mes sincères salutations.

LE GERANT

BAGAYOGO AMADOU

Abidjan, le 16 mars 2019

A

Madame ANO JOELLE ALPHEE YAPO

07 40 24 54 – 48 44 24 36

Objet : avis préalable à une résiliation de contrat de bail locatif

Je viens par ce courrier vous informer de la situation de vos arriérés de loyer jusqu’à ce jour.

En effet vous devez 525 000 F de loyer non payé pour l’année 2018 correspondant à 7 mois de loyer.

Pour l’année 2019 vous devez la somme de 225 000 F qui correspond à 3 mois de loyer. Les impayés antérieurs sont de 30 000 F.

Le cumule de ces impayés donne la somme de 802 500 F dont 22 500 de pénalités de retard de l’année 2019.

Madame, le 22 décembre 2018, vous vous engagez par écrit à payer régulièrement vos loyers en y ajoutant 30 000 F CFA afin de solder vos arriérés. Jusqu’à ce jour vous n’avez pas honoré cet engagement. Nous vous informons qu’au-delà du 24 mars 2019, nous serons dans l’obligation d’engager la procédure d’expulsion à votre encontre.

Nous souhaitons que dès réception de ce courrier vous vous apprêtez à libérer l’appartement avant cette date buttoir. Nous serons heureux que vous nous précisiez la date de restitution des clés dès votre sortie.

Car comme dit le l’adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu’un bon procès.

Dans l’attente d’une suite favorable recevez mes sincères salutations.

LE GERANT

BAGAYOGO AMADOU

Abidjan, le 16 mars 2019

A

Monsieur VLEHI BRICE

48 06 20 09

Objet : avis préalable à une résiliation de contrat de bail locatif

Je viens par ce courrier vous informer de la situation de vos arriérés de loyer jusqu’à ce jour.

En effet vous devez 350 000 F de loyer non payé pour l’année 2018 correspondant à 5 mois de loyer.

Les impayés antérieurs sont de 40 000 F.

Le cumule de ces impayés donne la somme de 390 000 F du loyer.

Nous souhaitons que dès réception de ce courrier vous nous établissiez un échéancier de règlement définitif de cette dette courant l’année 2019.

Vous vous engagerez à respecter rigoureusement cette proposition afin d’éviter toute procédure judiciaire.

Car comme dit le l’adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu’un bon procès.

Dans l’attente d’une suite favorable recevez mes sincères salutations.

LE GERANT

BAGAYOGO AMADOU

Abidjan, le 16 mars 2019

A

Monsieur YAO KOUASSI PASCAL

88 69 96 18-03 85 32 24

Objet : avis préalable à une résiliation de contrat de bail locatif

Je viens par ce courrier vous informer de la situation de vos arriérés de loyer jusqu’à ce jour.

En effet vous devez 210 000 F de loyer non payé pour l’année 2018 correspondant à 3 mois de loyer.

Les impayés antérieurs sont de 30 000 F.

Le cumule de ces impayés donne la somme de 240 000 F du loyer.

Nous souhaitons que dès réception de ce courrier vous nous établissiez un échéancier de règlement définitif de cette dette courant l’année 2019.

Vous vous engagerez à respecter rigoureusement cette proposition afin d’éviter toute procédure judiciaire.

Car comme dit le l’adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu’un bon procès.

Dans l’attente d’une suite favorable recevez mes sincères salutations.

LE GERANT

BAGAYOGO AMADOU